



## Notre charte de déontologie

Cette charte est partagée par l'ensemble des membres et intervenants de ALHÉM- E , qui s'engagent à :

Reconnaître et valoriser vos compétences par la prise en compte équilibrée de tous les points de vue,

Inscrire sa pratique dans une approche inclusive et être sensibilisé à l'accueil du public en situation de handicap.

Créer plus d'autonomie, de fonction critique, plus de responsabilité, de créativité. La formation n'étant pas seulement conformisation à des savoirs académiques,

Se professionnaliser, questionner sa pratique, à respecter les impératifs et les critères qualité du référentiel QUALIOPF auxquels nous sommes soumis,

Respecter les droits, l'intégrité, les convictions et la sécurité des personnes concernées,

Respecter la Charte de déontologie du Compte Personnel de Formation pour les parcours concernés

Faire preuve d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité.

L'intervenant veille à maintenir son libre-arbitre dans une relation de confiance. Il doit exercer ses missions avec compétence, conscience, indépendance, et respecter dans cet exercice les principes de loyauté aux intérêts de ses partenaires et de confidentialité sur ses missions et sur les résultats obtenus.

La formation contribue à créer plus d'autonomie, de fonction critique, plus de responsabilité, de créativité. Elle n'est pas seulement conformisation à des savoirs académiques.

Fait à Marseille le 16/07/2023

Signature ALHÉM-E



Signature de l'intervenant :